

2016-02-24

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

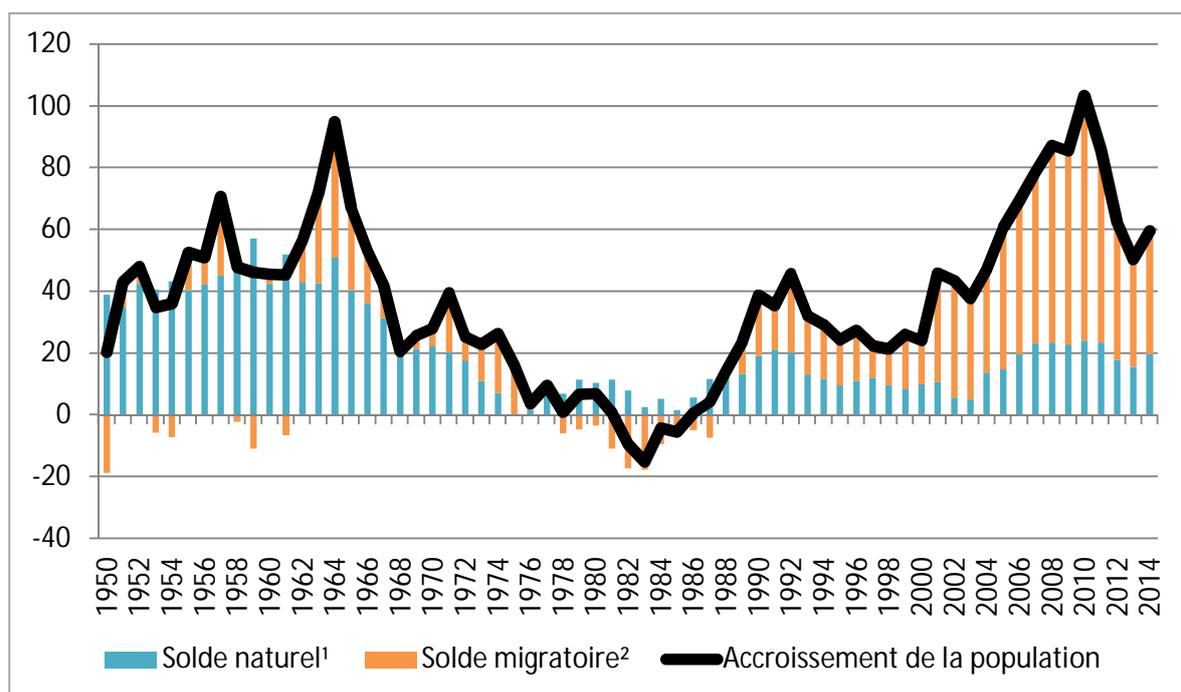
Communication de Mme Marcia De Wachter, Vice-présidente du Conseil supérieur de l'emploi: Conséquences économiques de l'afflux de réfugiés en Belgique

(Étude à paraître dans la revue économique de la Banque nationale de Belgique, juin 2016)

Contexte

L'immigration internationale représente de longue date une part importante de l'accroissement de la population en Belgique. Historiquement, ce n'est qu'à partir de 1990 que les demandes d'asile deviennent un phénomène important. Avant cela, les arrivées d'étrangers étaient principalement dues aux migrations économiques (demande de main-d'œuvre pour l'industrie charbonnière après la seconde guerre mondiale) et plus tard au regroupement familial, vers la fin des années 1970.

Graphique 1 – Mouvements de la population en Belgique (en milliers de personnes)



Source: DGS.

¹ Différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.

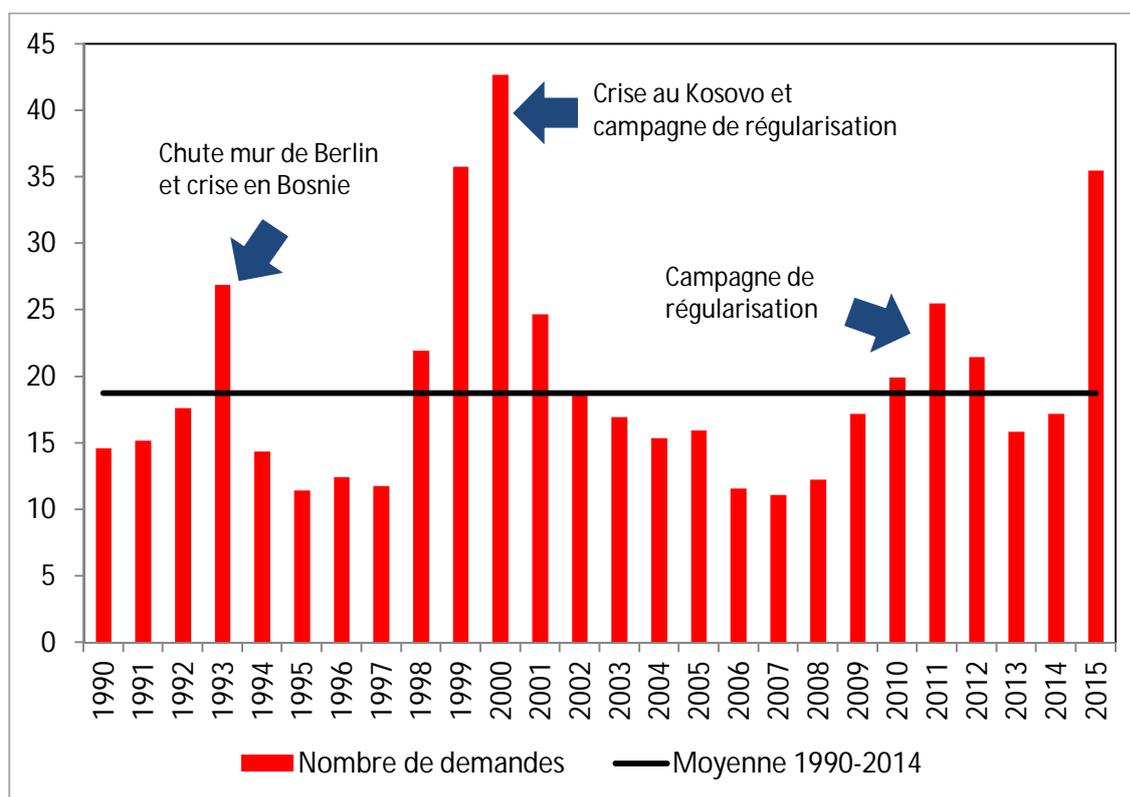
² Différence entre les immigrations (entrées, changements de registre, réinscrits ayant été rayés) et les émigrations (sorties, changement de registre, rayés d'office).

La crise actuelle

Malgré le climat de lutte contre le terrorisme et l'importance médiatique qu'a pris la crise des réfugiés, l'immigration du fait de l'asile ou de la protection internationale ne correspond cependant en moyenne qu'à 18% des flux annuels d'immigration sur la période 1991-2014. Le nombre de demandes d'asile enregistrées en 2015, soit 35 500 environ, ne dépasse pas encore le niveau de la crise des années 2000 (35 800 et 42 700 demandes en 1999 et 2000 respectivement). En janvier 2016, le nombre de demandes à même diminué

de moitié par rapport à décembre 2015 pour atteindre 2 842 mais reste en augmentation par rapport à janvier 2015. Toutefois, il est vrai que le taux de reconnaissance du statut de réfugié est plus élevé que par le passé. En moyenne de 30 % ces quatre dernières années, il monte à 61% en 2015. Les actuels demandeurs d'asile arrivant en Belgique sont majoritairement de jeunes hommes qui semblent plus éduqués que les précédentes vagues de réfugiés. Leur niveau d'éducation reste cependant inférieur à celui des Belges et les compétences associées à leurs diplômes ne sont pas toujours conformes avec ce qui est attendu en Belgique.

Graphique 2 – Évolution du nombre de demandes d'asile en Belgique 1990-2015
(en milliers de personnes)



Source: CGRA.

L'actuelle crise des réfugiés ne concerne pas que la Belgique, elle s'étend à toute l'Europe. Le nombre de demandes d'asile n'a cessé d'augmenter dans l'Union Européenne depuis mai 2015 pour atteindre un total d'environ 883 000 en septembre. Les demandes introduites en Belgique ont représenté 3,1 % du total de l'UE et correspondent à plus de 2 demandeurs pour 1 000 habitants. Ces statistiques classent la Belgique en 7^{ème} position. Les premiers pays d'accueil sont, en termes absolus, l'Allemagne et la Hongrie (respectivement 35 et 20 % du total des demandes) et en demandeurs par habitant, la Hongrie, la Suède et l'Autriche (respectivement 18; 8 et 7 demandeurs pour 1 000 habitants).

Impact économique

Une évaluation de l'impact de cette crise sur la croissance, les finances publiques et le marché du travail belges a été réalisée sur la période 2015-2020. L'hypothèse de base qui est utilisée est un choc exogène d'offre de travail n'ayant pas d'influence significative sur la formation des prix et des salaires au niveau agrégé. L'estimation porte sur l'effet d'un choc d'offre de travail par rapport à un scénario de base. Ce choc reprend uniquement le nombre supplémentaire de demandeurs d'asile par rapport à la moyenne de 2008 à 2014 puisque la Belgique reçoit déjà chaque année un certain nombre de dossiers pris en compte lors des estimations classiques des différents indicateurs macroéconomiques. Le choc considéré est de 18 000 et 16 500 demandes additionnelles en 2015 et 2016. Le taux de reconnaissance de ces demandeurs d'asile supplémentaires s'élève à 75 % et, sur la base de données des enquêtes sur les forces de travail, leur taux d'emploi est supposé augmenter progressivement, après un délai d'attente de 4 mois, pour atteindre 40 %

après 5 ans de présence sur le territoire. Le regroupement familial est pris en compte avec un délai d'environ 2 ans, nécessaires au traitement des dossiers. Au niveau des dépenses publiques, des provisions supplémentaires de 134, 308 et 154 millions d'euros sont considérées pour les années 2015, 2016 et 2017 respectivement. Les transferts aux ménages via les allocations de chômage et les revenus d'intégration ont également été pris en compte, pour un total estimé de 1 298 millions d'euros sur la période.

L'impact macroéconomique de ces chocs montre un effet cumulé limité sur le PIB, de l'ordre de +0,1%. Alors qu'au départ le surcroît de croissance est principalement dû aux dépenses publiques, celles-ci laissent place petit à petit à la consommation privée qui augmente grâce aux revenus disponibles supplémentaires. Le solde primaire retrouve un équilibre en fin de période, notamment en raison du nombre de plus en plus important de réfugiés en emploi et donc de la perception de recettes additionnelles via les impôts directs, indirects ainsi que les cotisations sociales. Ces estimations sont en lien avec celles des autres institutions telles que la Commission Européenne, le Fonds Monétaire International et l'OCDE.

Tableau 1 – Résultats macroéconomiques
(moyennes annuelles)

	2015	2020
PIB (en % de variation, cumulé)	0,03	0,10
Emplois (en personnes)	100	12 700
Chômage (pp.)	0,00	0,07
Solde primaire (en % du PIB, non cumulé)	-0,04	0,03

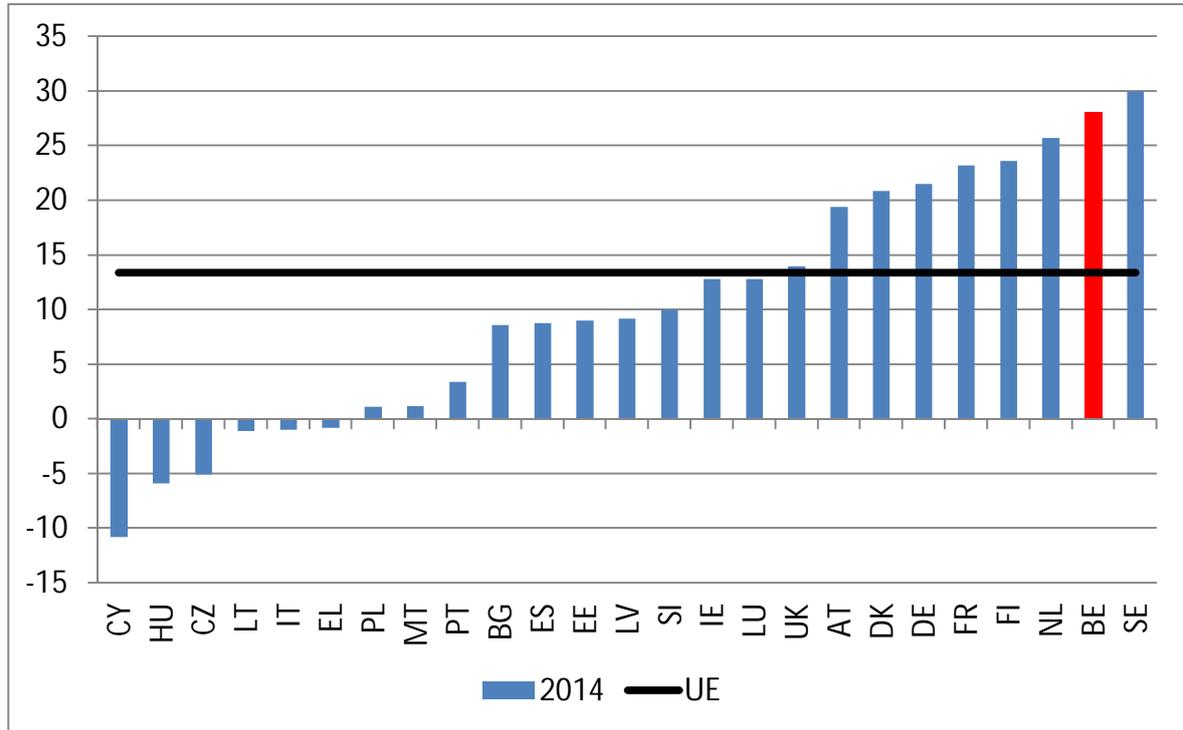
Source: BNB.

Intégration sur le marché du travail

L'effet sur la croissance et les finances publiques dépend essentiellement de l'intégration des réfugiés sur le marché du travail. Or, partout en Europe, et particulièrement en Belgique, la réussite des immigrés sur ce marché tend à être inférieure à celle des natifs. Les déficits de taux d'emploi sont très importants, de l'ordre de 28 points de pourcentage pour les immigrés non européens en 2014. Les personnes issues de l'immigration sont également plus souvent occupées dans des emplois faiblement qualifiés, sous des contrats de travail temporaires et pour lesquels ils sont davantage surqualifiés que les natifs. Afin de palier à cette problématique et d'améliorer leur intégration aussi bien sociale que professionnelle, un parcours d'intégration a été mis en place dans les trois régions du pays. Celui-ci comporte une évaluation des compétences et des qualifications, une formation en langue et à la citoyenneté et une orientation socio-professionnelle. Depuis septembre 2015, le délai d'attente des demandeurs d'asile pour pouvoir accéder au marché du travail a été raccourci à 4 mois, au lieu de 6 précédemment.

Graphique 3 – Écart de taux d'emploi entre les nationaux et les ressortissants non européens en comparaison internationale

(en points de pourcentage, population en emploi âgée de 20 à 64 ans)



Source: CE.

Conclusions

La vague actuelle de réfugiés reste pour l'instant comparable à certains flux du passé et ne représente qu'une petite partie du flux migratoire que la Belgique reçoit chaque année. Afin de bénéficier de tous les avantages que ces demandeurs d'asile peuvent offrir d'un point de vue économique, leur intégration sur le marché du travail est primordiale. Différentes pistes peuvent être envisagées pour l'améliorer: validation des compétences liées au diplôme obtenu dans le pays d'origine, formations linguistiques et professionnelles poussées et adaptées aux qualifications, répartition sur le territoire en fonction des compétences recherchées par les marchés du travail locaux, embauche de personnes de nationalité extra-européenne dans les fonctions publiques et lutte contre le dumping social et contre toute forme de discrimination.